

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-243

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05

M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30

M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25

M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2016-243

**PESSAC - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Pontet - 56 avenue Bougnard
Echange foncier sans soulte entre Bordeaux Métropole et la SCCV Villa 56 portant sur une emprise à
détacher des parcelles cadastrées DS 275 et 381
- Décision - Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2010/0051 en date du 19/02/2010 modifiée par la délibération n° 2013/0830 en date du 13/11/2013, il a été instauré un Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) sur le secteur dit du Pontet à Pessac, en vue de la mise en œuvre d'un projet urbain global reposant sur des objectifs de développement durable tels que souhaités par la commune de Pessac et par Bordeaux Métropole.

A l'intérieur du périmètre, Bordeaux Métropole est propriétaire de plusieurs biens dont la parcelle en nature de terrain cadastrée DS 381 d'une contenance de 39 a 46 ca.

Ce bien métropolitain est mitoyen de la parcelle également en nature de terrain, cadastrée DS 275 d'une contenance de 67 a 05 ca, pour laquelle la SCCV Villa 56 est détentrice d'une promesse de vente dont l'acte d'acquisition doit être signé au plus tard le 29 juillet 2016.

Au terme d'un permis de construire purgé de tout recours que la SCCV Villa 56 a obtenu le 12/10/15 portant sur les parcelles précitées et dans le but d'élargir le parc de la coulée verte Pontet Sardine en créant un retrait plus important entre les futures constructions et la ligne actuelle du tramway, les parties ont convenu de procéder à un échange de terrain pour lequel une convention d'échange sans soulte est signée.

Les modalités de la transaction seraient les suivantes sous la condition essentielle et déterminante de l'acquisition par la SCCV Villa 56 de la parcelle DS 275, précision étant faite que l'ensemble des actes seront concomitants :

- la vente par Bordeaux Métropole d'un terrain à bâtir en l'état d'une surface d'environ 1693 m² à détacher de la parcelle cadastrée DS 381,
- l'acquisition pour Bordeaux Métropole d'un terrain à bâtir en l'état d'une surface équivalente (1693 m²) à détacher de la parcelle cadastrée DS 275.

La base de calcul pour l'évaluation des biens échangés est de 372,85 € HT/m² conformément à l'avis de France Domaine en date du 1^{er} mars 2016, soit pour chacun des terrains échangés une valeur (hors TVA) de 631 235,05€.

Chacune des parties étant soumises au régime de la TVA (sur marge au taux de 20%) le montant de la valeur du bien cédé par Bordeaux Métropole est porté à 714 578,05 € dont 83 343 € de TVA ; celui cédé par la SCCV Villa 56 est de 656 484, 45 € dont 25 249,40 € de TVA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2010/051 du 19/02/2010 instaurant le PAE du Pontet,
VU la délibération n° 2013/0830 du 15/11/2013 modifiant le PAE,
VU l'avis de France Domaine en date du 1^{er} mars 2016 n° 2016-318 V 0574,
VU la convention d'échange sans soulte signée.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet d'aménagement du PAE du Pontet nécessite un échange foncier entre Bordeaux Métropole et la SCCV Villa 56 afin de créer une marge de recul aménagée en espace vert entre les futures constructions et la ligne de tramway,

DECIDE

Article 1 : de procéder à un échange foncier sans soulte entre la SCCV Villa 56 et Bordeaux Métropole portant sur une surface équivalente d'environ 1693 m² de terrain à bâtir, à détacher des parcelles DS 275 et DS 381, sises avenue Bougnard à Pessac, sous la condition essentielle de l'achat par la SCCV Villa 56 de la DS 275 et dont la valeur vénale (Hors TVA) est de 631 235,05 € à majorer d'une TVA sur marge au taux de 20 % de 83 343 € pour le bien cédé par Bordeaux Métropole et de 25 249,40 € pour celui cédé par la SCCV Villa 56 à Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférant à cette mutation.

Article 3 : d'inscrire la recette au budget principal de l'exercice en cours sur l'opération 05P018O004 chapitre 77 article 775 et d'imputer la dépense au budget principal de l'exercice en cours sur l'opération 05P018O001 chapitre 21 article 2111.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 MAI 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 26 MAI 2016	
	Monsieur Jacques MANGON